http://coi-iwc.org/

N° 38 Vendredi 12 mai 2017

CHINE

Des militants ont été emprisonnés pour leur activité syndicale. L'un d'eux, Meng Han, est sous les barreaux depuis plus de 16 mois. Dans le prolongement des débats de la conférence de Mumbai, un appel pour la constitution d'une commission d'enquête indépendante vient d'être rendu public.

Qui sommes-nous?

- Le Comité ouvrier international contre la guerre et l'exploitation pour l'Internationale ouvrière (COI) a été constitué lors de la Conférence mondiale de Mumbai (Inde) les 19, 20 et 21 novembre 2016 rassemblant des délégués de 28 pays.
- Le COI a été constitué sur la base du Manifeste de Mumbai contre la guerre, l'exploitation et le travail précaire, manifeste qui a reçu l'adhésion de militants ouvriers et de responsables d'organisations politiques et syndicales de 46 pays (*)
- Son comité de suivi est composé de militants ouvriers de toutes tendances : Innocent Assogba (Bénin) Alan Benjamin (États-Unis) Colia Clark (États-Unis) Constantin Cretan (Roumanie) Berthony Dupont (Haïti) Nev Ferreira (Brésil) Daniel Gluckstein (France) Rubina Jamil (Pakistan) Apo Leung (Chine) Gloria Gracida (Mexique) M.A. Patil (Inde) Mandlenkosi Phangwa (Azanie) Klaus Schüller (Allemagne) Jung Sikhwa (Corée) John Sweeney (Grande-Bretagne) Mark Vassilev (Russie) Nambiath Vasudevan (Inde)
- (*) Afghanistan, Azanie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Biélorussie, Brésil, Burundi, Canada, Chili, Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Équateur, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Mali, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République tchèque, Roumanie, Russie, Rwanda, Sénégal, Suède, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vénézuéla, Zimbabwe.

Appel du 1er mai

« Nous déclarons que nous sommes prêts et désireux de nous rendre en Chine pour conduire une enquête indépendante. »

Nous soussignés, responsables syndicaux, engagés avec nos organisations dans la défense des droits ouvriers dans nos propres pays.

- Considérant que les travailleurs, quel que soit leur pays d'origine, ne peuvent rester insensibles à la détresse de leurs camarades où que ce soit dans le monde,
 - Considérant que le droit de s'organiser est un droit inaliénable qui ne connaît pas de frontières,
- Considérant que de nombreuses questions se posent quant aux droits de la défense lors du procès de Meng Han, Zeng Feiyang, Zhu Xiaomei et Tang Huanxing, sur les conditions dans lesquelles leur détention préventive s'est déroulée et sur les pressions exercées contre les familles des inculpés et contre leurs proches,
- Considérant que de nombreuses voix se sont élevées dans le mouvement syndical dans le monde entier pour exiger leur libération,

Par la présente, nous déclarons que nous sommes prêts et désireux de nous rendre en Chine pour conduire une enquête indépendante.

- Nous voulons établir la vérité et communiquer cette vérité au monde entier.
- Nous voulons rencontrer Meng Han dans sa prison ainsi que les militants qui ont été libérés.
- Nous voulons également rencontrer les autorités judiciaires et des responsables gouvernementaux de la province de Guangdong.
- Nous voulons interviewer les associations ouvrières du Guangdong et les dirigeants de la centrale syndicale *All China Federation of Trade Unions*.
- Nous serons tout particulièrement attentifs à toute information factuelle que nous donneront toutes les parties concernées et nous étudierons les documents relatifs à cette affaire.
- Nous sommes profondément convaincus qu'il appartient au peuple chinois et à lui seul de décider de son avenir et de l'avenir de son pays sans aucune intervention d'influences étrangères.

Ce qui guide notre action n'est rien d'autre que la nécessaire solidarité internationale entre les travailleurs qui est le principe fondateur du mouvement ouvrier international.

Pour cette raison, nous demandons aux autorités de la République Populaire de Chine d'accorder à notre délégation ouvrière internationale les visas qui lui permettront de se rendre à Guangzhu.

1^{er} mai 2017

Pascal Corbex, syndicaliste* (France)
John Sweeney, UNITE (Grande Bretagne)
Chris Silvera, Local 808 International Brotherhood of Teamsters* (USA)
Klaus Schuller, Commission ouvrière du Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) et militant EVG (Allemagne)
*en son nom personnel

Je soutiens l'Appel du 1er mai pour une délégation ouvrière indépendante en Chine

Nom, Prénom :
Syndicat/Pays:
en mon nom personnel □ au nom du syndicat □
Adresse mail:
☐ Je verse un soutien financier de :
IBAN: FR76 3000 4003 5400 0304 6996 962 - Account: COMMISSION D ENQUETE CHINE
Pour tout contact : Alain Denizo C/O Commission Enquête Chine - 25, rue Ledion - 75014 Paris (France)
Mail: comenchine@wanadoo.fr

Lettre d'information

Document : Déclaration des organisations ouvrières de Hong Kong

Violation du droit de communiquer Un militant ouvrier emprisonné et mis au secret pendant 16 mois

Le militant ouvrier chinois Meng Han a été condamné à une peine de 21 mois de prison par le tribunal du district de Panyu à Guangzhou le 3 novembre 2016 pour « rassemblement d'une foule et trouble à l'ordre public » alors qu'il aidait des travailleurs à défendre leurs droits. Il a ensuite été envoyé en détention à la prison de Shaoguan dans la province de Guangdong et doit être libéré en septembre 2017. Compte tenu du temps passé en préventive, cela fait 16 mois que Meng est détenu. Depuis qu'il a été emprisonné le 3 décembre 2015, sa famille a tenté de lui rendre visite plus de douze fois, mais en vain. Que ce soit à la maison d'arrêt n°1 de Guangzhou ou au centre pénitentiaire de Shaoguan, les autorités ont toujours refusé à la famille le droit de lui rendre visite. Fin mars 2017, les parents de Meng se sont de nouveau rendus à la prison de Shaoguan et on leur a dit que Meng était en rééducation et donc qu'on ne pouvait pas lui rendre visite. Privés de leur droit de visite, les membres de sa famille ont adressé plusieurs plaintes auprès du Bureau de la Sécurité publique, mais ils n'ont jamais reçu de réponse. Ils commencent à être extrêmement inquiets du sort réservé à Meng.

En fait, Meng s'est vu privé de liberté par le gouvernement chinois par des moyens injustes. En violant son droit à communiquer avec l'extérieur, les autorités chinoises continuent de violer les droits humains fondamentaux de Meng et même leurs propres lois. L'article 48 de la loi chinoise relative à la détention stipule qu'« une personne détenue peut, en accord avec les règles en vigueur, rencontrer sa famille en présence de gardiens pendant la durée de sa détention». Les normes minimales des Nations Unies relatives au traitement des prisonniers garantissent également aux personnes détenues le droit de communiquer avec le monde extérieur. L'article 58 stipule que « les détenus doivent être autorisés à communiquer à intervalles réguliers avec leur famille et amis, sous la surveillance nécessaire. Les communications pourront se faire – (a) par correspondance écrite ou, selon les possibilités, par divers moyens électroniques ou numériques ou autres, –(b) par des visites. » Durant ses 16 mois de détention, Meng n'a pas été autorisé à voir sa famille et, l'année dernière, son procès s'est tenu à huis clos, ses parents n'ont pas pu y assister. Le père de Meng a tenté de lui faire parvenir de l'argent via la Poste chinoise pour qu'il puisse faire des achats en prison, mais les versements lui ont été retournés. Le père de Meng, sans nouvelles de son fils depuis si longtemps et très inquiet de son sort, est tombé malade et a dû être hospitalisé pendant plus de deux semaines. À l'heure où nous écrivons, il est toujours hospitalisé.

Afin de réduire au silence les victimes d'emprisonnement arbitraires et de réprimer brutalement les militants ouvriers, le gouvernement chinois refuse d'appliquer ses propres lois et les normes minimales internationales. La HKCTU et les organisations ouvrières de Hong Kong condamnent avec force le gouvernement chinois qui viole le droit de Meng Han de communiquer avec sa famille. Nous demandons instamment à toutes autorités concernées de faire le maximum pour que soient sauvegardés les droits humains fondamentaux de Meng et de s'assurer que ses conditions de détention ne mettent pas sa vie et sa santé en danger. De plus, nous voulons insister sur le fait que Meng travaillait pour un centre ouvrier et œuvrait à la défense des droits des travailleurs. Son activité ne saurait être assimilée à un crime. Nous en appelons au gouvernement chinois pour que toutes les accusations contre Meng soient immédiatement retirées et qu'il soit libéré sans aucune condition.

19 avril 2017

Hong Kong Confederation of Trade Unions (Confédération des syndicats de Hong Kong)
Asia Monitor Resource Centre (Centre de documentation et de recherche pour l'Asie)
Worker Empowerment (Pour la responsabilisation et la reconnaissance ouvrière)
Students and Scholars Against Corporate Misbehaviour (SACOM) (Etudiants et Chercheurs Contre les Abus au sein des Entreprises)
Globalization Monitor (Centre de Recherches sur la mondialisation)
Labour Education and Service Network (Organisation syndicale d'éducation et de services)
Labour Action China (Action ouvrière Chine)
The Chinese Working Women's Network (Organisation des femmes travailleuses chinoises)

BURUNDI

Intense répression contre les étudiants et leurs délégués

Un massif mouvement de grève des étudiants de l'enseignement supérieur public (École normale supérieure [ENS], Université du Burundi et Institut national de santé publique) s'était développé depuis la fin du mois de mars pour l'abrogation du décret N° 100/18 du 1^{er} février « portant réorganisation du système de gestion des bourses d'études et de stages », une mesure de suppression de la bourse remplacée par le « prêt-bourse » imposé au Burundi par l'Union européenne, la Banque mondiale et le FMI. Les précédentes tentatives de l'appliquer avaient été mises en échec par la mobilisation récurrente des étudiants, des lycéens, de leurs parents et de la population.

À la suite des mesures d'intimidation menées par le gouvernement, après un mois de grève, les étudiants de l'ENS ont repris les cours le 24 avril tout en se prononçant pour des négociations « avec le gouvernement et l'intervention des représentants du peuple (Assemblée nationale et Sénat, NDLR) et de la population ». Cinq de leurs représentants ont été exclus de l'ENS. À l'Université du Burundi, huit délégués d'étudiants ont été exclus et cinq autres sont toujours écroués à la prison centrale de Mpimba, accusés de « rébellion et atteinte à la sécurité intérieure de l'État » par le tribunal de grande instance de Mukaza. Les étudiants subissent des arrestations et des disparitions forcées.

Correspondant au Burundi

HONGRIE

Judit Szima, syndicaliste, menacée de prison

Au début des années 1990, les droits des travailleurs des services publics et des forces de l'ordre ont commencé à être massivement remis en cause : retrait rétroactif de pension, requalifiée en « allocation », le Code de travail « réformé » en défaveur des salariés, etc. En 2004, un groupe de policiers mécontents a créé le syndicat Tettrekész (« Prêt à agir ») qui est devenu le premier syndicat du secteur, et qui syndique aujourd'hui des juristes, enseignants, fonctionnaires, etc. Depuis des années, il a défendu les intérêts des travailleurs, refusé de signer certains accords défavorables aux salariés, organisé les manifestations, etc.

Une première attaque contre le syndicat a eu lieu à l'époque du gouvernement du Parti « socialiste », contre sa secrétaire accusée de « rébellion » et dégradée. Puis les attaques ont continué sous le gouvernement conservateur avec des mises en examen de ses dirigeants. Après huit mois de détention préventive, puis obligation de quitter son lieu de résidence, dans les conditions d'un procès marqué par une multitude d'erreurs judiciaires, de documents « disparus » et de témoins douteux, la secrétaire générale, Judit Szima, a été condamnée, avec neuf autres responsables syndicaux, à cinq ans de prison et une amende de 22 millions de Forints (70 000 euros). Malgré les nombreuses protestations syndicales en Hongrie et à l'étranger, Judit Szima, qui est veuve et élève seule son enfant mineur, doit entrer en prison le 11 mai 2017. Une attaque contre un syndicaliste, contre un syndicat, est une attaque contre tous les travailleurs. Un appel a été lancé au mouvement ouvrier international.